



**PRÉFET
DE LA RÉGION
OCCITANIE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
(NOMINATIFS)
N°R76-2026-245

PUBLIÉ LE 12 JUIN 2026

Sommaire

DRAAF Occitanie /

| | |
|--|--------|
| R76-2026-06-08-00005 - Arrêté préfectoral modificatif n°1 du 08 juin 2026 portant nomination au conseil d'administration de l'EPLEFPA de Toulouse (3 pages) | Page 3 |
| R76-2026-06-08-00004 - Arrêté préfectoral modificatif n°2 du 08 juin 2026 portant nomination au conseil d'administration de l'EPLEFPA de Tarn et Garonne (3 pages) | Page 7 |

DRAAF Occitanie

R76-2026-06-08-00005

Arrêté préfectoral modificatif n°1 du 08 juin
2026 portant nomination au conseil
d'administration de l'EPLEFPA de Toulouse

**Arrêté préfectoral modificatif n°1 du 08 juin 2026
portant nomination au Conseil d'Administration de l'établissement public d'enseignement et de
formation professionnelle agricoles de TOULOUSE-AUZEVILLE**

Le préfet de la région Occitanie
Préfet de la Haute-Garonne,
Officier de la Légion d'honneur,
Commandeur de l'ordre national du Mérite,

Vu le code rural et de la pêche maritime, notamment son livre VIII, et plus particulièrement l'article R811-18 ;

Vu le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements ;

Vu le décret n° 2010-429 du 29 avril 2010 relatif à l'organisation et aux missions des directions régionales de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt ;

Vu le décret du 11 janvier 2023 portant nomination de M. Pierre-André DURAND, préfet de la région Occitanie, préfet de la Haute-Garonne ;

Vu l'arrêté ministériel en date du 29 mai 2024 portant nomination de M. Olivier ROUSSET directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt de la région Occitanie ;

Vu l'arrêté préfectoral du n°R76-2024-09-17-00004 du 17 septembre 2024 portant délégation de signature à Monsieur Olivier ROUSSET, Directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt;

Vu les propositions faites par les organismes, associations et organisations mentionnées à l'article R811-18 du CRPM ;

Sur proposition du Directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt ;

Arrête :

Art.1^{er}. : Sont nommés membres du Conseil d'administration de l'établissement public local d'enseignement et de formation professionnelle agricoles de **TOULOUSE-AUZEVILLE**

a – Au titre des représentants de l'État :

- Le Directeur ou la Directrice départemental(e) des territoires et de la mer ou son représentant ou sa représentante ;
- Le Directeur ou la Directrice régional(e) des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi ou son représentant ou sa représentante ;
- L'Inspecteur ou l'Inspectrice d'Académie, Directeur ou Directrice des services départementaux de l'éducation ou son représentant ou sa représentante ;
- Le Directeur ou la Directrice du centre d'information et d'orientation ou son représentant ou sa représentante.

b – au titre de l'établissement public compétent dans le domaine des formations dispensées :

Titulaire : Gilles TISON – 24 chemin de Borde Rouge – 31320 AUZEVILLE-TOLOSANE (INRAE - Institut national de recherche pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement)

Suppléant : Pierre-Benoît JOLY - 24 chemin de Borde Rouge – 31320 AUZEVILLE-TOLOSANE (INRAE - Institut national de recherche pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement)

c – au titre de l'association des anciens élèves, étudiants, apprentis ou stagiaires :

Titulaire : Gérard VIGNALS - Amicale des anciens élèves- BP 72647 - 31326 CASTANET CEDEX

Suppléant : Francis REGOURS - Amicale des anciens élèves - BP 72647 - 31326 CASTANET CEDEX

d – au titre des organisations professionnelles et syndicales représentatives des employeurs, des exploitants et des salariés des professions agricoles et para-agricoles concernées par les missions de l'établissement public local :

Jeunes Agriculteurs

Titulaire: Sébastien ALBOUY - 2242 Route du Fousseret - 31420 FRANCON

Suppléant: Baptiste MARQUIE - Ferme les rouges - 31560 CAIGNAC

Jeunes Agriculteurs

Titulaire: Tristan FAVA D'ALBERT - 345 boulevard de Lamasquere - 31600 MURET

Suppléant: Vincent DELAUX - 4 rue Sainte Rufine - 31480 COX

Fédération Départementale des Syndicats d'Exploitants Agricoles (FDSEA)

Titulaire: Brigitte CAMPOS - 1 avenue Flandres Dunkerque 31460 CARAMAN

Suppléant: Valérie MONNIER - Château de Capdeville - 140 allée du Château 31620 FRONTON

Chambre agriculture – Représentant des employeurs et salariés des professions agricoles et para agricoles

Titulaire: Pierre DOUMERC - Domaine de Pharamond - 31430 VILLEMUR SUR TARN

Suppléant: Vincent JONQUIERES - 22 avenue de Verdun 31290 VILLEFRANCHE DE LAURAGAIS

Union nationale des entreprises du paysage (UNEP)

Titulaire: Caroline BECANE - 8 rue Théron de Montaugé - 31200 TOULOUSE

Suppléant: Emmanuel FRANC - 8 rue Théron de Montaugé - 31200 TOULOUSE

Art. 2. : La durée du mandat des membres visés à l'article 1 est fonction de la catégorie au titre de laquelle ils siègent, en application notamment des articles R811-17, R811-19 et R811-20 du Code Rural et de la Pêche Maritime ;

Art. 3. : Le Secrétaire général pour les affaires régionales, le Directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt, le Directeur de l'établissement public local d'enseignement et de formation professionnelle agricoles sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de Région Occitanie.

Art. 4. : Le présent arrêté abroge l'arrêté préfectoral du 14 avril 2025 portant nomination au Conseil d'Administration de l'établissement public d'enseignement et de formation professionnelle agricoles de TOULOUSE-AUZEVILLE

Fait à Montpellier, le 08 juin 2026

Pour le préfet de la région Occitanie
et par délégation,
Le Directeur régional de l'alimentation, de
l'agriculture et de la forêt

Olivier ROUSSET

DRAAF Occitanie

R76-2026-06-08-00004

Arrêté préfectoral modificatif n°2 du 08 juin
2026 portant nomination au conseil
d'administration de l'EPLEFPA de Tarn et
Garonne



**PRÉFET
DE LA RÉGION
OCCITANIE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction régionale
de l'alimentation, de l'agriculture et
de la forêt**

**Arrêté préfectoral modificatif n°2 du 8 juin 2026
portant nomination au Conseil d'Administration de l'établissement public d'enseignement et de
formation professionnelle agricoles de TARN ET GARONNE**

Le préfet de la région Occitanie
Préfet de la Haute-Garonne,
Officier de la Légion d'honneur,
Commandeur de l'ordre national du Mérite,

Vu le code rural et de la pêche maritime, notamment son livre VIII, et plus particulièrement l'article R811-18 ;

Vu le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements ;

Vu le décret n° 2010-429 du 29 avril 2010 relatif à l'organisation et aux missions des directions régionales de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt ;

Vu le décret du 11 janvier 2023 portant nomination de M. Pierre-André DURAND, préfet de la région Occitanie, préfet de la Haute-Garonne ;

Vu l'arrêté ministériel en date du 29 mai 2024 portant nomination de M. Olivier ROUSSET, directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt de la région Occitanie ;

Vu l'arrêté préfectoral du n°R76-2024-09-17-00004 du 17 septembre 2024 portant délégation de signature à Monsieur Olivier ROUSSET, Directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt;

Vu les propositions faites par les organismes, associations et organisations mentionnées à l'article R811-18 du CRPM ;

Sur proposition du Directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt ;

Arrête :

Art.1^{er} : Sont nommés membres du Conseil d'administration de l'établissement public local d'enseignement et de formation professionnelle agricoles de **TARN ET GARONNE**

a – Au titre des représentants de l'État :

- Le Directeur ou la Directrice départemental(e) des territoires et de la mer ou son représentant ou sa représentante ;
- Le Directeur ou la Directrice régional(e) des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi ou son représentant ou sa représentante ;
- L'Inspecteur ou l'Inspectrice d'Académie, Directeur ou Directrice des services départementaux de l'éducation ou son représentant ou sa représentante ;
- Le Directeur ou la Directrice du centre d'information et d'orientation ou son représentant ou sa représentante.

b – au titre de l'établissement public compétent dans le domaine des formations dispensées :

Titulaire : Non désigné

Suppléant : Non désigné

c – au titre de l'association des anciens élèves, étudiants, apprentis ou stagiaires :

Titulaire : Non désigné

Suppléant : Non désigné

d – au titre des organisations professionnelles et syndicales représentatives des employeurs, des exploitants et des salariés des professions agricoles et para-agricoles concernées par les missions de l'établissement public local :

Chambre agriculture – représentant des employeurs

Titulaire: SARRAUTE Yvon - 1167 B, route de Lafrançaise – 82290 MEAUZAC

Suppléant: Non désigné

Chambre agriculture – représentant des salariés

Titulaire: CONSTANT Isabelle - 66, avenue Édouard Herriot – 82300 CAUSSADE

Suppléant: Non désigné

Jeunes Agriculteurs

Titulaire: Mathéo CALVET - 334 chemin de Fontanié - 82130 LAFRANCAISE

Suppléant: Sébastien MAGNAC - 2344 voie communale 2 de la Salvétat, lieu-dit Ramayrou, 82230 LA SALVETAT BELMONTET

Fédération Départementale des Syndicats d'Exploitants Agricoles (FDSEA)

Titulaire: Delphine DELPOUCH- 152 chemin de Cère – 82 400 SAINT VINCENT LESPINASSE

Suppléant: Non désigné

Coordination Rurale

Titulaire: Julien AURIERES - BP 80023 - 82100 CASTELSARRASIN

Suppléant: Hugues DEVOLVE - BP 80023 - 82100 CASTELSARRASIN

Art. 2. : La durée du mandat des membres visés à l'article 1 est fonction de la catégorie au titre de laquelle ils siègent, en application notamment des articles R811-17, R811-19 et R811-20 du Code Rural et de la Pêche Maritime ;

Art. 3. : Le Secrétaire général pour les affaires régionales, le Directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt, le Directeur de l'établissement public local d'enseignement et de formation professionnelle agricoles sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de Région Occitanie.

Art. 4. : Le présent arrêté abroge l'arrêté préfectoral du 13 janvier 2026 portant nomination au Conseil d'Administration de l'établissement public d'enseignement et de formation professionnelle agricoles de **TARN ET GARONNE**

Fait à Montpellier, le 08 juin 2026

Pour le préfet de la région Occitanie
et par délégation,
Le Directeur régional de l'alimentation, de
l'agriculture et de la forêt

Olivier ROUSSET

